



Bonjour ma caf a suspendu mes allocations

Par **motaff**, le **28/01/2020 à 18:02**

Bonjour j' ai été reconnu par la MDPH comme invalide en octobre 2008 à 80% par rapport à ma situation physique. Après cinq ans il faut savoir qu'il faut refaire une demande pour renouveler ces droits J ai toujours fait mes démarches pour le renouvellement de mes droits Mon propose est le suivant j ai fait renouveler mes droits en constituant un dossier à la maison départementale des handicapes de Paris (MDPH) pour la période 2019-2024 . J ai reçu par vois postale les notifications de la MDPH me confirmant que tout mes droits ont été renouveler. Allocation adulte handicapé , ma carte d invalidité, mon. RQTH .Malgrés que la commission a validé mon dossier , la caf a cessé de me vercé mon AAH Depuis novembre 2019 je suis entré en contacte avec la caf,pas réponse (votre dossier est en cours de traitement) j ai également contacter la MDPH pour avoir une réponse. Ils m on répondu qu il avait fait le nécessaire et transmis à la CAF ma fiche de liaison. A mon avis ce doit être la CAF qui fait traîner les chose.Son t il en grève ? Manque t il un document à mon dossier ? Je m en remet à vous pour essayer de m aider à ce que je retrouve mes droits qui me sont été attribués par la MDPH en 2008 je vous laisse mon numéro allocataire 749 72 96.

Par **youris**, le **28/01/2020 à 18:36**

Bonjour,
Vous devez contacter le médiateur de votre CAF.
Salutations

Par **P.M.**, le **28/01/2020 à 18:44**

Bonjour,

Je vous conseillerais, si vous le pouvez de vous déplacer à votre CAF avec les courriers de la MDPH en ayant éventuellement pris rendez-vous avant...

Le médiateur de la CAF n'intervient en principe que lorsqu'un désaccord persiste ou en cas de blocage, ce qui ne semble pas réellement le cas...

Par **DBKM**, le **07/04/2020 à 13:29**

Bonjour,

La première chose à faire est d'adresser à la CAF une lettre recommandée avec avis de réception pour demander le versement de l'AAH. Vous joignez la copie de la lettre de la MDPH à votre réclamation.

Sachez que le RSA d'attente peut être versé jusqu'à ce que l'AAH soit versé. Faites cette demande par courriel à la CAF et au département si vous souhaitez bénéficier du dispositif. En principe, une assistance sociale du département à la possibilité technique de vous orienter.

Il se peut que la CAF vous demande des pièces (sur votre compte caf.fr) et qu'elle reste dans l'attente.